



## VOUS NOURRISEZ LES ANIMAUX SAUVAGES?



Nourrir les animaux sauvages apporte du plaisir à beaucoup de gens mais, cela peut avoir des répercussions néfastes. L'animal sauvage prendra rapidement de mauvaises habitudes. Il risque alors d'endommager votre propriété et même de blesser votre animal domestique. Il perd sa peur naturelle des humains et peut devenir agressif.



Les rats ou les écureuils passeront sans gêne à travers votre moustiquaire pour obtenir ce qu'ils veulent.

Les outardes deviennent territoriales et agressives lorsque vous vous baignez à proximité. En devenant sédentaires, elles apportent des nutriments excessifs aux lacs.



Le renard et le coyote peuvent attaquer votre chat ou votre petit chien.

Les chevreuils complètent leur repas avec vos arbustes et vos fleurs, peuvent être porteurs de tiques (pensez à la maladie de Lyme), et provoquent des accidents routiers. De plus, la plupart des moulées gonflent leur estomac, leur donne l'impression qu'ils sont rassasiés et ils finissent par mourir de faim. De plus, le ministère des ressources naturels et de la Faune **interdit maintenant de nourrir les chevreuils** du 1 décembre au 31 août, en dehors de la période de chasse.



Les ours sont attirés par la moulée donnée aux chevreuils.

Les dindons peuvent faire un gros ravage dans vos fleurs.

De plus, étant donné qu'ils deviennent dépendants, l'hiver certains de ces animaux peuvent mourir de faim si la source de nourriture cesse, par exemple, lorsque vous partez en vacances.

À Sainte-Adèle, les animaux sauvages ont amplement de quoi se nourrir. Gardez donc la nourriture de votre animal domestique à l'intérieur, assurez-vous de disposer vos ordures de façon étanche dans vos bacs et gardez les mangeoires d'oiseaux hors de la portée des animaux sauvages.

L'entente entre l'humain et la faune ne s'en portera que mieux.